

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE TALLARD

Mardi 14 décembre 2021

Le quatorze décembre de l'an deux mille vingt-et-un, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune, dûment convoqué par courrier en date du premier décembre deux mille vingt-et-un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Daniel BOREL, Président.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 h 30 et effectue l'appel nominal des membres : le quorum est atteint : 12 membres sur 16 sont présents.

Etaient présents : MM. Daniel BOREL, Yves BOREL, Mathieu GRUERE, Fabien MALFATTO, Christian ROGEON et Mmes Angélique DARTEVELLE, Edith DONZEL, Lauren DUBOIS, Annie LEDIEU, Jeanine MAMAN, Gabrielle RABOUIN, Lucile SIMONELLI.

Etaient absents excusés : M. Fernand BARD, Mmes Françoise CHAPPUIS-BARATIER, Marie-Christine LAZARO et Stéphanie RIGAUD ; M. Fernand BARD, Mmes Françoise CHAPPUIS-BARATIER et Marie-Christine LAZARO ayant respectivement donné pouvoir à Mmes Gabrielle RABOUIN, Annie LEDIEU et M. Daniel BOREL.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Christian ROGEON a été désigné parmi les membres du Conseil d'Administration pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Ordre du jour :

- Délibération n° 2021-14 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du 07/09/2021
- Délibération n° 2021-15 – Organisation et fixation des tarifs des sorties d'hiver 2022
- Délibération n° 2021-16 – Approbation du règlement interne des sorties d'hiver 2022
- Questions diverses

DELIBERATION N° 2021-14

Objet : Approbation du procès-verbal du 7 septembre 2021

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 septembre 2021.

DELIBERATION N° 2021-15

Objet : Organisation et fixation des tarifs des sorties d'hiver 2022

DECISION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve l'organisation et les tarifs des sorties d'hiver organisées par le C.C.A.S. durant le premier trimestre 2022 comme suit :

Date de la sortie	15 janvier 2022 aux Orres (raquettes-luges)	19 mars 2022 à Gap (patinoire)
Coût réel de la sortie/enfant	29,00 €	13,25 €
Montant pris en charge par le CCAS	15,00 €	8,25 €
Montant de la participation/ enfant	14,00 €	5,00 €

DELIBERATION N° 2021-16

Objet : Approbation du règlement interne des sorties d'hiver 2022

DECISION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve la mise en place d'un règlement interne aux sorties d'hiver qui seront organisées en 2022 par le C.C.A.S., tel qu'annexé à la délibération afférente.

Questions diverses :

Participation des enfants de l'école Saint-Exupéry à la décoration, par des dessins et des écrits de bons souhaits pour les fêtes de fin d'année, du verso des cartes postales de Tallard données par la mairie :

Les enfants ont participé volontiers et avec beaucoup de cœur à cette belle action.

La vice-présidente du CCAS leur fera transmettre, par le biais de l'équipe éducative de l'école, des cartons de remerciements et des papillotes.

France Diabète :

France Diabète pourrait venir une matinée par mois et donner une conférence de temps en temps. A voir en début d'année prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Le Président

Daniel BOREL

